

LYCÉE MOLIÈRE

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES

BULLETIN MENSUEL

N° 7. — Mai 1904

SOMMAIRE :

- I. *Les réunions du Mois.*
 - II. *Compte-rendu de la réunion du Comité du 14 Avril.*
 - III. *La Conférence du 14 Avril.*
 - IV. *Compte-rendu de la Réunion de bienfaisance.*
 - V. *Sociétaires et Aspirantes nouvelles.*
 - VI. *Mariages, Décès.*
 - VII. *Avis et Correspondance.*
 - VIII. *Changements d'adresse.*
-

Les Réunions du Mois

L'Assemblée générale annuelle, est fixée au *jeudi, 19 mai, à 2 heures très précises*, Salle des Anciennes Elèves, vous êtes très instamment priées d'y assister. A celles qui en seraient formellement empêchées, nous rappelons que le vote par correspondance est autorisé. Mettre le bulletin sous pli cacheté dans la lettre adressée à M^{me} Delzant, présidente, 23, avenue de Ségur, ou à M^{lle} Stoude, directrice du Lycée Molière, présidente honoraire. Nous aimons aussi à recevoir les avis des

sociétaires éloignées sur les questions à l'ordre du jour et citées d'autre part.

Les sociétaires qui se sont fait connaître comme candidates pour l'élection du Comité sont :

M^{lles} Marguerite Bondois, M. S.

Marcelle Bougueret.

Lucie Cerf.

Mathilde de Curel.

M^{me} Delzant, M. S.

M^{llo} Berthe Milliard, M. S.

Il s'agit de nommer cinq membres, en remplacement de :

M^{llo} Marguerite Bondois, secrétaire.

M^{me} Delzant, présidente.

M^{lles} Marguerite Girard.

Dora Hertz.

Berthe Milliard, vice-présidente.

Les réunions de couture sont fixées au *lundi 2 mai*, et au *vendredi 20 mai*.

Il n'y aura pas de réunion de bienfaisance ce mois-ci.

Compte-rendu

De la séance du Comité du 24 mars 1904

Les membres du Comité se sont réunies à 2 h. 1/2 au Lycée Molière, sous la présidence de M^{me} Delzant, présidente. M^{me} la Directrice, présidente honoraire, assistait à la séance.

Étaient présentes :

M^{lles} B. Milliard, *vice-présidente*, 7, Rue Poisson.

J. Longley, *secrétaire*, Parc des Grimettes, Meudon (Seine-et-Oise).

M. Bondois, *secrétaire*, 77, Rue Blomet.

M. Lelièvre, *trésorière*, 135, Rue Mozart.

E. Tiénot, *trésorière-adjointe*, 12, rue Fondary.

E. Bondois,
J. Cerf,
I. de Migny.

S'étaient excusées :

M^{lles} Hardy,
Rochet,
M. Verrier,
D. Hertz,
M. Girard.
M. Etlin.

M^{me} la Directrice communique au Comité une triste nouvelle. Une sociétaire, Germaine Lemoyne, est morte, et elle l'a su trop tard pour que l'Association ait pu témoigner sa sympathie à la famille.

Le Comité s'occupe d'abord de dresser la liste des candidates au Comité qui seront élues à la prochaine assemblée générale, en remplacement des 5 membres sortants : M^{me} Delzant, M^{lles} Milliard, Girard, Hertz et M. Bondois. La Présidente n'a encore reçu que 3 candidatures. La liste se compose donc actuellement de

M^{lles} M. Bougueret,
Lucie Cerf,
Mathilde de Curel,

qui ont accepté d'être candidates

et de M^{me} A. Delzant,
M^{lles} B. Milliard,
M. Bondois,

membres sortants qui se représentent.

Depuis quelque temps déjà, l'Association compte une nouvelle sociétaire perpétuelle, M^{lle} Jeanne Longley ; M^{lle} Marguerite Lelièvre s'inscrit aussi. Après avoir enregistré l'adhésion d'une nouvelle aspirante, M^{lle} Germaine Chemin et quelques démissions, le Comité passe à l'examen de la question financière. Il ressort des explications de la trésorière, qu'on ne pourra arrêter définitivement l'exercice financier 1903-1904 qu'à la

séance qui précédera l'Assemblée générale, mais on décide d'acheter 2 obligations de la Ville de Paris, (après un débat sur l'avantage respectif des divers placements) et 18 chaises, M^{me} la Directrice ayant fait prévoir la nécessité où elle se trouvera, l'année prochaine, très probablement, de retirer de la salle de l'association les chaises du lycée. Après avoir promis de prendre en considération le désir de M^{me} Viénot, qui voudrait voir paraître de temps en temps, dans le bulletin des notes bibliographiques, le Comité passe à la discussion du projet d'Union, dont on s'est déjà occupé. L'affaire semble en bonne voie. La réunion préparatoire pour l'adoption des statuts provisoires a eu lieu chez M^{me} Weill. Le Lycée Molière y était représenté par M^{me} Delzant, M^{mes} B. Milliard, J. Longley et I. de Migny. M^{mes} B. Milliard et J. Longley ont été élues membres du Comité provisoire. La discussion a abouti à quelques modifications du projet primitif. M^{me} J. Longley fait connaître la nouvelle rédaction au Comité, qui l'approuve, et décide de la mettre sous les yeux des sociétaires, dans le prochain bulletin, afin qu'elle puisse juger du sens et de la portée de ces modifications.

La réunion générale sera fixée au jeudi 19 mai 1904 à 2 heures très précises.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport de la Présidente,
- Compte-rendu financier de la Trésorière,
- Projet de budget pour 1904-1905,
- Modifications aux statuts (maintien des sociétaires perpétuelles sur les listes de l'Association),
- Discussion du projet d'Union entre les associations d'anciennes élèves des lycées et collèges de jeunes filles,
- Election des nouveaux membres du Comité,
- Election du bureau.

Une réunion préparatoire du Comité aura lieu avant la date fixée pour l'assemblée générale.

La Présidente,
Andrée DELZANT.

La Secrétaire,
M. BONDOIS.

Errata : Il a été dit dans le dernier compte-rendu du Comité, à propos de « *l'Union* » que le Lycée de Versailles y avait adhéré. On nous prie de rectifier cette information, il est sympathique au projet, mais n'y a pas encore adhéré.

La conférence du 14 avril

Nous remercions très vivement M. Challaye de la conférence si vivante qu'il nous a faite. Il nous a parlé du Japon, sujet actuel s'il en fut, en voyageur intéressé et intéressant, et nous a fait pénétrer dans la vie de ce peuple, qu'il a si bien étudié et qu'il nous a révélé d'une façon précise et amusante.

Nous n'insistons pas davantage, M. Challaye ayant eu l'extrême obligeance de nous communiquer sa conférence en entier, ce qui permettra aux absentes de jouir elles aussi de la *Vie au Japon*.

Le Japon moderne

Le Japon moderne pose un intéressant problème historique et philosophique. D'une civilisation très ancienne et très différente de la nôtre, fermé à toute influence étrangère pendant des siècles, le Japon a commencé, il y a une trentaine d'années à adopter, du moins en partie, notre civilisation européenne. Féodal il y a quarante ans, ce peuple est aujourd'hui

un peuple moderne. Pourquoi s'est-il européenisé ? Comment s'est-il modernisé ?

Il y a en Europe, sur cette question, une opinion courante généralement acceptée. On pense que les Japonais se sont européenisés parce qu'ils jugent supérieure à leur vieille civilisation orientale notre moderne civilisation européenne. Notre vanité de race nous porte à croire que notre civilisation est bonne absolument, rationnellement, pour tous les peuples du monde. Les Japonais auraient eu la sagesse d'en reconnaître l'éminente supériorité : ils auraient essayé de nous imiter en tout, dans la mesure du possible. S'il y a dans le Japon actuel, des traces du passé lointain, c'est contre le gré des Japonais : il n'y a qu'à sourire de ces anachronismes involontaires. « Le Japon moderne, disait un diplomate, c'est une traduction mal faite ».

Après trois mois de voyage au Japon, il m'a paru que cette opinion courante n'est pas justifiée. Ce que le Japon moderne a conservé, voulu conserver du vieux Japon, est beaucoup plus considérable que ce qu'il a emprunté, voulu emprunter, à la moderne Europe.

Il a conservé l'essentiel de la vie matérielle ; et tout d'abord la maison.

La maison japonaise est en bois. Devant la porte se trouvent quelques marches, sur lesquelles on s'assoit pour se déchausser avant d'entrer. Puis on grimpe un escalier de bois, très raide et luisant. On arrive à une sorte de couloir-balcon qui fait le tour de la maison. — A l'intérieur de ce couloir s'ouvrent les chambres. Ce qui frappe en une chambre japonaise, c'est son absolue nudité ; il n'y a rien ; il n'y a pas un meuble, ni table, ni chaise, ni fauteuil, ni lit, ni armoire. A terre, des nattes, d'une propreté étincelante ; tout autour, des cloisons mobiles, faites d'un papier opaque soutenu par un léger quadrillage en bois, et glissant dans des rainures. On peut ainsi aisément réunir deux petites chambres pour en former une grande, en supprimant la cloison ; ou bien, en la faisant reparaitre, diviser une grande chambre en deux petites. Dans le fond de la salle, une sorte d'alcôve le *tokonoma*,

renferme, sur un degré de bois poli, une ou deux œuvres d'art ; un vase, une boîte, un encrier, une statuette en bois, en laque, en porcelaine, en ivoire, en bronze. Dans le vase se trouve un bouquet japonais, fait de quelques branches fleuries, de courbure différente et d'inégale longueur, disposées selon les règles d'une esthétique minutieuse formulées dès le seizième siècle. Sur le mur du *tokonoma* pend une longue peinture sur soie ou sur papier, encadrée d'une bande d'étoffe, un *kakémono*. On change de temps à autre ces œuvres d'art ; on change le *kakémono*, choisissant parmi les peintures que possède la famille, celle qui convient le mieux à la saison, au temps, à la couleur du jour, à la nuance morale particulière que les événements projettent sur la vie sentimentale des hôtes de la maison. Cette alcôve aux œuvres d'art c'est un souvenir de l'ancien autel bouddhique ; c'est la place sacrée près de laquelle on fait asseoir les hôtes pour les honorer.

Dans cette chambre, où ne se trouvent à l'ordinaire que quelques objets de beauté, les meubles n'apparaissent que pendant le temps qu'ils sont utiles. Un hôte arrive ; vite on met sur la natte un coussin sur lequel il s'agenouille pour se reposer ; devant lui, s'il fait froid on place un braséro renfermant de la cendre chaude. — Au moment du repas, on apporte à chacun une petite table laquée, haute de quelques centimètres, sur laquelle se trouvent un grand nombre d'assiettes et de bols, en porcelaine ou en laque, munis de couvercles ; sur ces assiettes ou dans ces bols, il y a des soupes d'algues, du poisson crû à la sauce de gingembre, du poisson rôti, du poisson bouilli, une sorte de macaroni, le *soba*, recouvert de filets d'anguille, des œufs, des haricots, des racines de bambou ; la petite servante, agenouillée devant un baquet de bois plein de vin, en remplit les bols des dineurs ; ceux-ci, avec leurs baguettes de bois, picorent dans les plats, mangent, avec le riz, le poisson ou les légumes. Ils boivent, dans des tasses minuscules, du thé sans lait ni sucre, quelquefois un petit verre de *saké*, (alcool de riz) chaud. — Enfin, quand c'est l'heure de dormir, on étend sur le sol quelques épaisses couvertures servant de lit ; et, s'il y a des mousti-

ques, on suspend au plafond une moustiquaire de gaze bleu-vert. Au matin la servante débarrasse la chambre de ces meubles inutiles.

Ainsi, en ce qui concerne la maison, les meubles, la nourriture, les Japonais, pour la plupart, sont restés fidèles à leurs habitudes traditionnelles. Il n'y a guère au Japon de maisons européennes habitées par des Japonais. Les hauts fonctionnaires sont obligés d'avoir une chambre meublée à l'européenne pour recevoir les étrangers ; mais le reste de la maison est japonais et ils y vivent à la japonaise.

Ils préfèrent leur genre de vie pour ce qu'il a d'idéaliste, d'égalitaire et d'artistique. — La nourriture est peu coûteuse ; la maison de bois et de papier se bâtit en quelques jours. Il n'est pas nécessaire d'accorder à la vie matérielle plus d'importance qu'elle ne mérite. La simplicité de ces mœurs rend possible une existence insouciante, d'un idéalisme charmant. Un japonisant de Tokio me disait avoir vu plus d'un japonais rire au spectacle d'un incendie dévorant sa propre maison ; il perd peu à cette aventure ; il a généralement le temps de sauver les quelques objets précieux qu'il possède ; puis la loi accorde certaines faveurs aux incendiés, et l'usage veut que les parents et amis leur fassent des présents qui réparent le dommage... D'autre part, la simplicité de la vie japonaise est vraiment égalitaire. Les différences de fortune ou de situation s'affirment beaucoup moins qu'en Europe ; elles s'indiquent seulement aux dimensions plus ou moins vastes de la maison ou du jardin, à la valeur plus ou moins haute des objets d'art. Ainsi se trouve respectée cette haute règle morale, inspirée du Bouddhisme, que l'individu doit chercher à ressembler aux autres plutôt qu'à se distinguer d'eux. — Enfin les Japonais aiment encore la vie japonaise pour la satisfaction qu'elle donne à leur amour de la beauté. Nos maisons, vastes et hautes, leur paraissent d'inélégantes casernes ou de maussades prisons. La simplicité de leurs chambres toutes nues leur semblent profondément artistique. C'est parce qu'ils n'ont pas chez eux de meubles inutiles, encombrants, coûteux, qu'ils peuvent y placer d'intéressants objets de beauté. L'absence de luxe et de faux luxe rend possible l'introduction

de l'art véritable dans l'habitation. Nulle part n'est mieux observée qu'au Japon la *règle d'or* de William Morris : « N'ayez chez vous rien que vous ne sachiez utile ou que vous ne croyiez beau ».

Les Japonais, pour la plupart, ont conservé l'antique costume national. C'est le *kimono*, longue robe à manches pagodes. Les hommes serrent le *kimono* autour de la taille par une mince ceinture de crêpon, les femmes par une large ceinture de soie, formant derrière le dos une sorte de coussin. — La forme du *kimono* est traditionnelle ; la ceinture se lège de mère à fille. On n'éprouve nul besoin de modifier chaque année des formes qu'on juge harmonieuses. Japonais et Japonaises ne portent jamais de bijoux, ce qui les différencie à la fois des Européens et des sauvages.

Toutes les Japonaises, sauf les dames de la Cour, ont gardé le costume national ; la plupart des Japonais aussi ; ils y ont seulement ajouté le chapeau européen, jugé commode. — Cependant la plupart des fonctionnaires portent notre costume qui paraît mieux convenir aux meubles européens, chaises et tables, dont ils usent dans leurs bureaux ; mais rentrés chez eux, bien souvent, ils s'habillent à la japonaise. — Ils trouvent le costume national plus commode, mieux adapté à tous les détails de leur vie, par exemple à l'habitude de s'agenouiller sur les coussins ; ils le jugent aussi plus simple, plus harmonieux, plus élégant, aucun vêtement ne drapé mieux le corps humain que cette robe large et souple. — Beaucoup de Japonais jugent notre costume européen gênant, ridicule, absurde : les formes traditionnelles des vêtements des hommes, habits, redingotes ou jaquettes, les garnitures toujours changeantes des robes des femmes leur paraissent ne se justifier par aucune raison ni de confort ni d'esthétique.

Les Japonais, qui ont conservé du vieux Japon tout l'essentiel de la vie matérielle, maison, meubles, nourriture, vêtement, ont maintenu aussi tout l'essentiel de la vie morale. Il faudrait de longues analyses pour le démontrer. On peut, en

tout cas, insister sur le caractère spécial et traditionnel que gardent aujourd'hui encore d'antiques vertus japonaises : la propreté, la politesse, la gaité.

Le peuple Japonais est le plus propre du monde. Dans presque toutes les maisons, dans toutes les auberges, il y a une salle de bains, d'une installation sommaire, mais suffisante : une grande cuve de bois placée au-dessus d'un foyer de chaleur. On se baigne dans une eau très chaude.

Outre les salles de bains des maisons et des auberges, il y a un grand nombre de bains publics : onze cents à Tokyo. Le Japonais de la condition sociale la plus inférieure, le *Kouroumaya* (conducteur de pousse-pousse), se baigne au moins une fois par jour ; beaucoup se baignent trois ou quatre fois. Un japonais connu, le professeur Chamberlain, raconte qu'un jour les paysans d'un village éloigné s'excusèrent devant lui de leur malpropreté.

« Nous sommes très sales en été ; nous avons tant à faire ; nous ne pouvons nous baigner que deux fois par jour.

— « Et en hiver ? »

— » Oh ! en hiver nous nous baignons quatre ou cinq fois ».

Grâce à ces habitudes d'hygiène, communes à tous, la foule japonaise est sans doute la plus propre et la plus agréable qu'il y ait au monde ; on a remarqué qu'elle ne dégage jamais qu'un léger parfum de géranium, dû au vernis dont les femmes enduisent leurs beaux cheveux noirs. — Inutile de montrer par de longues analyses que ces habitudes de propreté ne sont pas une importation de l'Europe, et que c'est plutôt les Européens qui auraient avantage sur ce point à imiter les Japonais.

* * *

La politesse japonaise n'est pas non plus une imitation de la politesse européenne. Entre eux, les Japonais ne s'embrassent ni ne se serrent la main. La politesse japonaise se manifeste d'abord en salutations respectueuses et prolongées : debout, on se courbe très bas ; assis ou agenouillé, on se jette à plat ventre, le visage contre la natte ; et, regardant du coin de l'œil l'hôte qu'on veut honorer, on a grand soin de ne pas

se relever avant lui. On emploie mille formules étranges, amusantes et séduisantes : à l'auberge, pendant le déjeuner, vous dites, par exemple, à la servante qui vous sert, agenouillée à côté de vous : « Condescendez (à me donner) de l'honorable thé, — ou des honorables gâteaux ». — La politesse égalitaire de cet Extrême-Orient hiérarchisé contraste de façon surprenante avec la rudesse autoritaire de nos sociétés démocratiques. Une tradition constamment suivie par tous introduit de la douceur, et même une sorte de cordialité, dans tous les détails de la vie quotidienne. Jamais de scènes de violence ; presque jamais de disputes ; les menaces mêmes s'expriment avec calme. La facilité avec laquelle les Européens se mettent en colère stupéfie les Japonais, leur paraît une marque d'instinctive grossièreté. Certaines habitudes japonaises sont d'une charmante délicatesse. Par exemple, il y a dans les rapports commerciaux de vente et d'achat, une sorte de brutalité choquante au tact des Japonais : alors, de ce conflit d'intérêts, ils cherchent à faire l'occasion d'un échange d'amabilités. Pour un service rendu, pour l'achat d'un objet, nul ne se sent quitte avec l'argent qu'il donne : il doit y joindre un remerciement, un geste courtois, un sourire. Dans les hôtels japonais du type traditionnel, l'hôtelier établit la note au plus juste prix ; c'est au voyageur d'ajouter, selon son bon plaisir, un *présent de thé* plus ou moins considérable, une somme d'argent qui constitue le principal bénéfice de l'hôtelier ; celui-ci, avec mille remerciements, répond au *présent de thé* par de petits cadeaux, des gâteaux, un éventail, une serviette à grands ramages.

Au lieu d'être simplement un rapport brutal d'achat et de vente, le paiement d'une note prend ainsi l'allure joyeuse d'une rencontre entre deux amis.

Cette politesse traditionnelle, tous ou presque tous la pratiquent comme spontanément. Ce qu'elle ajoute de douceur à la vie, il est difficile de l'imaginer tant qu'on n'a pas soi-même joui du charme d'un tel milieu. Dans certains cas, la politesse japonaise confine à des formes très subtiles de la bonté. L'usage qui veut qu'on témoigne aux vieillards les plus grands égards, qu'on cède à tous leurs désirs, est infini-

ment touchant ; il y a une exquise charité dans l'effort pour apaiser chez les autres la tristesse de vieillir, pour adoucir les derniers jours des vies qui vont finir bientôt. La politesse japonaise touche encore à cette vertu très haute, la domination de soi-même. On se maîtrise pour ne pas attrister les autres en leur révélant ses souffrances individuelles. Il y a de la résignation, quelquefois de l'héroïsme sous certains sourires. Un Japonais peut sourire en annonçant la mort d'un être cher : c'est une façon à lui de reconnaître l'inévitabilité de son malheur, d'empêcher ses amis d'éprouver un trop vif chagrin ; ensuite il s'abandonnera à sa douleur, mais seulement dans la solitude, quand il sera bien sûr de ne pas attrister par ses larmes le spectacle de l'Univers, de ne pas diminuer la joie qu'ont les autres à vivre.

* * *

Poli et souriant, le peuple Japonais est un des plus gais qu'il y ait au monde. Pourtant les Japonais ignorent la plupart des distractions européennes : ils ne s'alcoolisent pas : en trois mois de séjour, je n'ai vu qu'un Japonais ivre, et il sortait d'un bar anglais de la concession européenne de Kobé ; le respect bouddhique de la vie leur interdit le cruel plaisir de la chasse ; ils n'ont pas de cafés-concerts ; la vie mondaine et les petites jouissances de vanité qui la constituent sont étrangères à l'immense majorité des Japonais.

Les distractions japonaises sont traditionnelles : pour les riches, c'est la vue des danses classiques des *guéchas* ; pour tous, c'est le théâtre national, et une sorte de cirque, où combattent des lutteurs. Mais le plaisir japonais par excellence, c'est la promenade.

Les Japonais se promènent d'abord dans les grandes rues de leurs villes : par exemple, dans la rue des théâtres et des bazars, à Tokyo ou à Nagoya, à Osaka ou à Kyoto. Ou bien ils se rendent en foule aux fêtes populaires qui sont fréquentes.

J'ai assisté à la fête annuelle des garçons : ce jour-là, les Japonais plantent devant leur maison un mât de bambou portant, attachés à son sommet, d'énormes poissons de papier aux couleurs étincelantes, que le vent gonfle et agite. On met

autant de poissons qu'il y a de garçons dans la maison : les parents expriment ainsi le souhait que leurs enfants remontent le cours de la vie malgré les obstacles, comme la carpe remonte les rivières malgré le courant. Tous les habitants vont, ce jour-là, sur les collines des environs, jouir du spectacle bizarre de la ville surmontée de ces singuliers poissons. L'abondance des distractions saines à bon marché, est un des traits caractéristiques de la vie japonaise.

C'est surtout à la campagne que les Japonais aiment à se promener. La nature japonaise est délicieuse ; les Japonais la contemplant d'un œil amoureux. Ils semblent particulièrement apprécier en un paysage ce qu'il y a de plus changeant, les nuances fuyantes des choses, la mobilité des nuages, les reflets des rayons de lune, l'éclat d'une neige récemment tombée.

Ils savent prendre de l'intérêt à des choses qui laissent indifférents les plus délicats des Européens : ils font grande attention aux formes des pierres, leur prêtent divers degrés de beauté. — C'est surtout aux fleurs qu'ils ont une particulière dévotion. Les fêtes les plus populaires, les véritables fêtes nationales se célèbrent, non pas, comme chez nous, pour l'anniversaire de combats sanglants ou de révolutions douloureuses, mais à l'occasion de l'apparition de certaines fleurs : petit fait très significatif, découvrant jusqu'au fond l'âme japonaise, révélant l'exquis sentiment poétique de cette race privilégiée. On va, en troupes joyeuses, dès le mois de février, admirer les fleurs des pruniers, et en respirer l'odeur, célébrée par d'antiques chansons ; on va voir fleurir les cerisiers au début d'avril, les azalées et les glycines au début de mai, les lotus au mois d'août ; en automne, c'est les feuilles rougies des érables qu'on va contempler ; la première semaine de novembre est celle des chrysanthèmes. Dans les environs des grandes villes, tel ou tel village ou jardin est célèbre pour certaine de ses fleurs. Dans le jardin d'une *maison de thé* d'Osaka, un ami japonais me dit : « dans deux semaines, tout Osaka se réunira ici, pour regarder au matin s'ouvrir les iris... »

Souvent dans un endroit célèbre pour la beauté de ses

fleurs, ou pour un paysage grandiose, forêt, île, lac ou cascade, s'élève un temple. Les familles japonaises aiment à s'y rendre ; on emmène les vieux grands-parents et les tous petits enfants ; c'est le plus gai des pèlerinages. — D'abord on va saluer les Dieux. Les cailloux étendus devant le temple craquent sous les pas des promeneurs, avertissant ainsi les Dieux qu'on vient leur rendre visite ; les visiteurs tirent une sonnette, claquent des mains, frappent trois ou quatre coups, pour appeler les Dieux, comme on fait dans les auberges pour appeler les servantes ; alors ils leur adressent une courte prière, en souriant, et glissent des aumônes dans les troncs. Surtout ils visitent le temple, admirant les sculptures antiques, les laques d'or, les *Kakémonos*.

Le pèlerinage japonais est une promenade un peu plus méditative, accompagnée d'un peu plus d'émotion désintéressée ; c'est la distraction suprême d'une race sincèrement artiste.

*
* *

Les Japonais, qui ont gardé du vieux Japon tout l'essentiel de la vie matérielle et de la vie morale, ont conservé encore le respect et l'amour des anciennes formes de leur art.

La peinture, au Japon, a été comprise comme une dépendance de l'architecture : les grandes œuvres pictoriales du passé décorent les palais et les temples. L'école de Tosa, profondément religieuse, a surtout représenté des Dieux ; l'école de Kano a plutôt emprunté ses sujets à la nature : ce sont des paysages, d'exquis paysages de lune, de mélancoliques paysages de neige ; des fleurs, des herbes ; des animaux, surtout d'admirables oiseaux. Les chefs-d'œuvre du passé continuent à être admirés et servent toujours de modèles ; — bien que certains Japonais s'essayent, très maladroitement, à la peinture européenne.

C'est surtout dans les milieux aristocratiques, que s'est conservé le culte du grand art traditionnel classique. Je visitai un jour à Horiouji, un ancien *datmyo*, le baron Kitabataké, type curieux de grand seigneur de la période féodale ; la révolution de 1868 a passé à côté de lui sans rien modifier en lui. Dans son salon, tout simple, mais paré de quelques

étranges et magnifiques œuvres d'art, dans sa salle à manger, pendant le déjeuner, servi dans de précieuses écuelles de laque vieilles de deux cents ans, le baron exposa, avec une passion superbe, sa préférence pour l'art du vieux Japon : art classique, art moral portant à la réflexion, art aristocratique, ne traitant que de sujets nobles. Comme j'eus le malheur de lui faire dire par l'interprète, mon admiration pour les estampes populaires de l'école réaliste, le vieux seigneur me reprocha cette faute de goût, tout en l'excusant : « Les Européens, dit-il, n'ont derrière eux que deux ou trois siècles d'art ; nous, Japonais, avons vingt-cinq siècles d'art dans notre passé : c'est tout naturel que le goût des Européens ne soit pas aussi formé que le nôtre... »

Comme l'aristocratie Japonaise est restée fidèle au culte de la peinture classique, le peuple japonais a fidèlement conservé son goût de la gravure ancienne. Au xviii^e siècle, et pendant tout le xix^e, de très grands artistes, Hokousaï, Outamarou, Toyokouni, Kounisada, ont poétiquement exprimé en des estampes colorées les visions que chacun peut avoir de la vie quotidienne et des choses familières. Au talent de ces graveurs, au génie encyclopédique d'un Hokousaï, le Japon doit le privilège d'un art réaliste sans platitude, poétique sans niaiserie, populaire sans vulgarité. Or, ce sont encore ces estampes anciennes qui décorent le plus souvent les maisons, les boutiques, les auberges.

Quant au théâtre, à part l'intéressante tentative ultramoderne de Kawakami et Sada Yacco, il est resté ce qu'il était dans l'ancien Japon. L'installation est fort simple : c'est une grande maison de bois qui se reconnaît de loin aux tableaux cloués sur la façade, montrant les principales scènes de la pièce ; devant la porte sont piqués des bambous, portant des oriflammes multicolores et des banderolles célébrant en beaux caractères chinois les mérites des acteurs. A l'intérieur une foule de gens accroupis sur des nattes, fumant de petites pipes, buvant du thé, mangeant des pamplemousses. La scène est une plaque tournante, qui se meut à la fin de chaque acte, faisant apparaître, à la place de l'ancien décor et des anciens acteurs, les nouveaux acteurs dans le nouveau

décor. Les acteurs en superbes costumes antiques, jouent des comédies d'amour, purement japonaises, ou des drames historiques, exposant les audacieuses aventures des chevaliers du vieux Japon. L'attention du public ne paraît pas faiblir pendant tout le temps que dure chacune de ces pièces, en général de dix heures du matin à dix heures du soir.

Ainsi les Japonais sont restés fidèles à leur antique façon de comprendre la peinture, la gravure, le théâtre. En revanche notre littérature les laisse indifférents; notre musique leur semble inutilement bruyante; notre façon de chanter leur paraît si ridicule qu'elle les fait éclater de rire. On peut soutenir que l'art japonais est en décadence; on n'a pas le droit d'affirmer qu'il se soit européanisé.



Enfin, les Japonais ont pieusement conservé leurs religions anciennes Shintoïsme, Bouddhisme, Confucéisme. — Le vieux Shintoïsme, religion purement japonaise, est une sorte de culte des esprits, des *Kamis*, mêlant en une synthèse mystique la Nature et la Nation. Au moment même où le Japon s'européanisait, l'Etat japonais proclamait le Shintoïsme religion officielle. Si aujourd'hui encore le Mikado peut élever un fonctionnaire après sa mort, à un rang supérieur dans l'ordre du *Soleil-Levant* (la Légion d'honneur japonaise), c'est en vertu de cette idée shintoïste que les esprits des morts continuent à vivre parmi nous. — Le Bouddhisme, la haute religion orientale affirmant le caractère illusoire du monde et la vanité de l'égoïsme, a aujourd'hui encore beaucoup d'adeptes au Japon. Il s'y produit même en ce moment une curieuse Renaissance bouddhique. Dans la secte très florissante de *Shin Shou*, le Bouddhisme perd ce qu'il avait originairement d'ultramétaphysique, d'ascétique, d'antinaturel, pour devenir une religion laïque purement morale, justifiée par ses avantages nationaux et sociaux : à Kyoto, au Nishi Honganji, j'ai eu la joie de m'entretenir avec l'un des plus intelligents prêtres de cette secte, ancien élève de notre Sorbonne, Ryauon Fujishima : il me fit connaître et aimer ce Néo-Bouddhisme, où une morale de résignation, de pitié,

d'humaine douceur, remplace les subtilités métaphysiques et les pratiques ascétiques des vieilles sectes orthodoxes. — Quant aux Japonais qui ne sont ni shintoïstes ni bouddhistes ils se rattachent volontiers au Confucéisme : cette philosophie, d'origine chinoise et d'esprit très positiviste, écarte toute affirmation métaphysique, recommande seulement la fidélité au souvenir des morts, le respect des parents, l'obéissance au Souverain. Quant au Christianisme, il n'a fait pour ainsi dire aucun progrès dans le Japon modernisé.

Ont-ils trouvé une solution satisfaisante à cet obscur problème théologique ? En tout cas c'est un fait que les Japonais continuent à préférer au Christianisme leurs antiques religions.

*
* *

Ainsi le Japon moderne a conservé, voulu conserver, tout ce qu'il y avait d'essentiel, de caractéristique, d'intime, dans sa vieille civilisation : la vie matérielle, la maison, les meubles, la nourriture, le vêtement ; la vie sentimentale, les mœurs, les usages, les distractions, l'art, la religion. Tout ce qui touche à la vie intérieure reste intact et respecté. Les Japonais ont volontairement négligé d'imiter notre civilisation européenne, en ce qu'elle a de plus original et de plus profond : ils continuent à la juger inférieure à leur civilisation antique, moins idéaliste, plus grossière. Alors pourquoi l'ont-ils, en partie adoptée ?

Reportons-nous aux origines historiques de la Révolution qui a bouleversé le vrai Japon. Jusqu'en 1853, le Japon est resté fermé à toute influence européenne. En 1853, une flotte envoyée par les Etats-Unis, sous le commandement du commodore Perry, vient réclamer l'ouverture de certains ports au commerce américain. Stupéfait, le Japon doit céder à la force, ouvrir les ports qu'il voudrait continuer à tenir fermés. Deux ans après, la France et l'Angleterre exigent, par la force, des privilèges analogues. — Alors il se produit un véritable drame dans la conscience japonaise. Les Japonais découvrent l'insuffisance de l'idéal, l'horrible nécessité de la force. Leur nation a beau être supérieure en vie morale, artistique, religieuse, elle n'en deviendra pas

moins la proie de l'invasion étrangère, si elle n'est pas militairement et économiquement forte. Elle risque de tomber au rang de ces colonies européennes, soumises à toutes les brutalités, à toutes les iniquités des races dites protectrices. Les Japonais devinent que sous un maître étranger, ils seront obligés de changer leur genre de vie, auquel ils tiennent tant, de renoncer à leurs usages, à l'originalité de leurs goûts et de leurs sentiments.

Pour maintenir leur antique civilisation, ils veulent rester indépendants ; pour rester indépendants, ils veulent devenir forts ; pour devenir forts, ils se décident à imiter, sur certains points, cette civilisation européenne qui s'impose à eux par la violence.

Ils n'ont imité de l'Europe que ce qui rend les nations européennes fortes et indépendantes.

* *

D'abord ils ont créé les indispensables organes de la défense nationale : l'armée, la marine. Dès 1866, le Shôgoun demanda au gouvernement français de lui envoyer quelques officiers pour organiser à l'européenne l'armée japonaise. Aujourd'hui, en cas de guerre, le Japon disposerait, paraît-il, d'environ 450.000 hommes, bien équipés, bien armés. Sa flotte de guerre comprend les plus puissants cuirassés qu'il y ait au monde et un nombre considérable de torpilleurs. — Sous le costume européen, les Japonais ont conservé leurs qualités antiques, l'endurance, l'esprit de discipline, l'esprit de sacrifice, le dévouement à la nation, le mépris de la mort. Tous ceux qui les ont vus en Chine ont célébré leur héroïsme. D'autres ont signalé leur cruauté, conforme aussi à certaines traditions anciennes ; les violences commises en Chine, à Formose, en Corée, rappellent les scènes les plus barbares de la vieille histoire japonaise.

* *

Il ne suffisait pas aux Japonais d'avoir une armée et une marine puissantes. Il leur fallait encore entrer en relations diplomatiques avec l'Europe. Pour être traité en égal par les Etats européens, le Japon devait leur donner l'impression

d'être comme eux, un pays moderne. De là l'organisation nécessaire de la vie politique et administrative. L'Empereur, le *Mikado*, Fils du Soleil, donna à son peuple une Constitution, comme en Europe. Des jurisconsultes français et allemands furent chargés de préparer les lois, les codes du Japon moderne. Dans le Japon moderne, comme en tout pays européen, il y a un Parlement, des partis politiques, des journaux. Le Japon moderne a ses politiciens, ses ministres, ses diplomates.

Il serait d'ailleurs intéressant, d'étudier quel caractère spécialement et traditionnellement japonais ont pris au Japon ces institutions modernes empruntées à l'Europe. Les partis politiques se groupent, sans programme, autour de quelques individualités puissantes ; l'opposition des clans locaux et de leurs chefs domine la vie politique du Japon moderne, comme elle caractérise l'histoire du vieux Japon féodal. Les hommes politiques actuels, comme les *daïmyos* d'autrefois, se font entourer de bandes de gens armés, les *soshis*, et les élections consistent surtout en rixes entre ces bandes. — Les lois empruntées aux codes européens, présentent cependant plus d'un caractère purement japonais. Les lois sur le divorce par exemple, sont bien conformes à l'antique mépris de la femme qui est la plus grande, la seule infériorité peut-être du vieux Japon : elles permettent au mari de divorcer quand la femme est peu polie envers ses beaux-parents, d'une jalousie exagérée, ou d'un bavardage excessif ! Enfin la diplomatie japonaise, si elle a adopté les formes européennes, les utilise avec une habileté tout orientale, pour arriver à réaliser des ambitions purement japonaises.

Bien des Japonais font ce rêve : après s'être installé en Corée, le Japon se rapprochera de la Chine, fera l'éducation de ce peuple innombrable, l'initiera à la civilisation européenne, le rendra militairement et économiquement fort. Alors le Japon moderne allié à la Chine modernisée, délivrera les Asiatiques des Européens qui les oppriment, chassera les Américains des Philippines, les Français de l'Indo-Chine, les Anglais de l'Inde, réalisera l'idéal de l'Extrême-Orient aux Extrême-Orientaux, sous la haute protection de

l'Empire du Soleil-Levant. Les ambitions japonaises peuvent choquer nos ambitions européennes ; pourtant il faut essayer de les comprendre. Il me semble que si j'étais Extrême-Oriental, Chinois par exemple ou Annamite, je serais reconnaissant au Japon d'avoir ainsi rêvé la libération des races jaunes. Je penserais que ce qui fait la grandeur de la civilisation européenne, c'est ce qu'elle a déjà réalisé, ce qu'elle veut encore réaliser, d'égalité, en dépit des différences naturelles ; je penserais que l'égalité doit exister entre les races comme elle doit exister entre les hommes, et qu'il y a une justice internationale comme il y a une justice humaine ; je penserais que l'Europe n'a pas le droit de fonder indéfiniment sa suprématie sur la misère matérielle et morale des autres races, que le Japon travaille à une œuvre de justice internationale en préparant la lointaine libération de l'Asie... Mais ce n'est pas le lieu de discuter les projets du Japon ; bornons-nous à constater sur ce point encore que le Japon est loin d'éprouver une plate et servile admiration de l'Europe.

*
*
*

Pour accomplir cette prodigieuse transformation militaire et politique il fallait beaucoup d'argent. Le Japon a dû chercher à se procurer des capitaux en créant un grand commerce et une grande industrie à l'européenne. Le commerce du Japon a pris une vaste extension.

Les Japonais ont créé, en peu d'années, d'excellents moyens de communication, indispensables au grand commerce. La marine marchande atteint un tonnage déjà supérieur à la moitié du nôtre. De grands paquebots japonais font régulièrement le service de la Corée et de la Chine, vont régulièrement jusqu'à Marseille et à Londres. A l'intérieur du pays, près de 4.000 kilomètres de voies ferrées étaient déjà exploités en 1900, 2.000 étaient en construction : on voyage en deuxième classe au Japon pour le même prix qu'en troisième classe chez nous. Le réseau télégraphique est très développé : un télégramme de 10 mots coûte 15 centimes à l'intérieur d'une même ville, 35 centimes d'une ville à l'autre. Beaucoup de villes ont le téléphone ; beaucoup ont l'électricité ; les grandes villes commencent à avoir des tramways.

Pour alimenter ce grand commerce, le Japon a créé de grandes industries à l'européenne. De vastes usines s'élèvent, à Osaka, à Kyoto, à Tokyo.

La production de ces industries croit sans cesse. Il faut seulement constater avec tristesse que le développement nécessaire de la grande industrie est loin d'avoir accru le bonheur de la plupart des habitants : la condition des ouvriers et surtout des ouvrières dans la grande industrie européenne du Japon est vraiment épouvantable.



Enfin, pour européeniser les services publics, le commerce et l'industrie, pour se procurer des officiers, des politiciens, des médecins, des négociants, des ingénieurs, le Japon a dû organiser un vaste système d'enseignement, animé à la fois d'esprit scientifique moderne et d'idéal national traditionnel. Les Japonais ont cherché à imiter les meilleures institutions pédagogiques de l'Europe et de l'Amérique ; ils ont prescrit, sans d'ailleurs l'avoir encore réalisé, l'enseignement primaire obligatoire des deux sexes, commencé à créer l'enseignement secondaire des garçons et des filles, et l'enseignement supérieur des garçons.



Le Japon moderne présente un singulier mélange de vieille civilisation orientale et de moderne civilisation européenne ; c'est comme une œuvre d'art unique, qu'il faut aimer pour la bien comprendre et la juger justement.

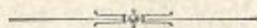
L'européanisation du Japon n'est pas générale et superficielle ; elle est volontairement limitée. Consciemment, les Japonais ont sur certains points accepté, sur d'autres repoussé l'influence de l'Europe. Ils ont tenu à conserver tout l'essentiel de leur civilisation antique.

Ils n'ont emprunté à l'Europe que ce qui fait les Etats européens forts et indépendants : armée, marine, administration, commerce, industrie, enseignement. Toutes ces imitations procèdent de l'énergique volonté qu'a ce peuple de rester libre pour garder sa propre façon de vivre et sa propre façon de penser. Les Japonais ne se sont transformés que

pour pouvoir conserver leurs chères habitudes : l'européanisation du Japon est un hommage rendu à l'excellence de la vie japonaise. Le Japon s'est européanisé contre l'Europe, pour mieux rester japonais.

Il y a, dans la littérature japonaise, un conte populaire présentant une amusante transposition d'un mythe universel : la Fontaine de Jouvence. — Un vieux bûcheron, ayant bu, sans le savoir, quelques gouttes à la source miraculeuse, redevient jeune comme à vingt ans ; sa femme veut suivre son exemple ; mais elle boit trop longuement à la Fontaine de Jouvence : à force de rajeunir, elle redevient tout petit enfant... ce conte populaire me paraît symboliser à merveille les idées auxquelles doit aboutir l'étude de Japon moderne. Le Japon, en se modernisant, court le risque de perdre, comme la vieille femme, avec les souvenirs du passé, la personnalité et la vraie force. Mais il a suivi l'exemple du vieux bûcheron : il n'a bu que quelques gouttes à la source de la civilisation européenne ; juste assez pour devenir jeune et vigoureux, sans renoncer à ce qui fait son individualité, son originalité charmante, son pouvoir de séduction.

Félicien CHALLAYE.



Compte-Rendu

De la réunion de Bienfaisance

C'est le lundi 18 qu'à eu lieu, ce mois-ci, notre réunion de bienfaisance. Nous regrettons que plusieurs d'entre nous n'aient pu y assister, car on a parlé de plusieurs cas dignes d'intérêt.

Le premier est celui des trois petits Bizot. Ces pauvres enfants dont nous nous étions un peu occupées après la mort de leur mère, il y a quatre ou cinq ans, viennent maintenant de perdre leur père, et ils restent complètement à notre charge.

La question se pose : que devons-nous faire pour eux ? La première chose, nous semble-t-il, serait de les rapprocher les uns des autres. On va donc, à cet effet, tâcher de faire entrer le garçon le plus jeune dans l'orphelinat où se trouve son frère. La petite fille est placée chez des religieuses, et comme nos charges deviennent de plus en plus lourdes, nous voudrions obtenir qu'on la gardât gratuitement. Nous nous engageons alors à l'entretenir de vêtements.

Ces décisions prises, on passe ensuite à la famille Maillard.

Nous apprenons qu'Auguste Maillard est ajourné et qu'il cherche toujours une place de chauffeur d'automobile. Nous demandons aux personnes qui se sont déjà occupées de lui de vouloir bien lui continuer leur bienveillant intérêt et de l'aider dans ses recherches, si cela leur est possible.

Puis nous écoutons la lecture d'une lettre de M^{lle} Lingois qui nous donne des nouvelles de la famille Girault dont la situation ne s'améliore pas : M^{me} Girault est malade et M^{lle} Lingois qui la visite avec beaucoup de persévérance, est un peu découragée de voir qu'elle ne peut l'amener à suivre les conseils d'hygiène, pourtant très élémentaires, qu'elle lui donne.

Cette question de santé nous amène à parler d'une autre de nos protégées, Marguerite Dollincourt qui est à l'hôpital depuis quatre ans. Elle va mieux, et sa mère demande à ce qu'on l'envoie à la campagne. Les choses bien examinées nous pensons que nous ne pouvons prendre sur nous la responsabilité de faire faire à cette jeune fille un séjour hors de Paris, dont nous pourrions être blâmées, au cas où il ne serait pas favorable. Nous essaierons néanmoins de la faire envoyer à la campagne par le médecin.

Voilà pour la question « Familles » ; on passe ensuite

à celle des finances. Mademoiselle Scott trouve que les dépenses occasionnées par les loyers ont été très fortes ce mois-ci. Et qu'elles ont considérablement diminué la caisse. N'y aurait-il pas moyen de les réduire ? On espère, que pendant les mois d'été, où les dépenses diminuent sur certains points, les demandes d'argent pour les loyers se feront moins pressantes. D'autre part, M^{lle} Pellissier qui fait partie de la Société l'« Abri » nous fait espérer qu'elle pourra obtenir des secours pour assurer le logement de nos familles les plus pauvres.

Puis Mademoiselle Scott attire notre attention sur un cas, qui sans toucher directement à notre œuvre ne manque pas d'être intéressant.

Il s'agit de son vieux concierge dont la femme est malade.

Ce pauvre homme cherche à travailler ; il voudrait trouver la garde d'un chantier, soit de jour, soit de nuit. Nous prions les personnes qui connaîtraient quelque chose pouvant lui convenir de nous en informer.

Quelques visiteuses font ensuite des demandes de vêtements pour leurs familles. A ce propos on trouve qu'il serait bon d'activer nos réunions de couture. Comme on se plaint de manquer souvent d'étoffe, on donne à M^{lle} E. Bondois pleine liberté pour faire les achats nécessaires. Nous espérons donc que l'ouvrage ne manquera plus jamais à nos ouvrières de bonne volonté.

Enfin puisque voilà les beaux jours revenus, il faut penser à organiser la promenade des enfants, mais il y a beaucoup de choses à considérer avant qu'on puisse en fixer la date et le temps manque pour les discuter. On se sépare donc, en remettant à la prochaine réunion, le soin d'organiser cette partie de plaisir pour nos petits amis.

Sociétaire et Aspirante nouvelles

Sociétaire perpétuelle

M^{lle} Marguerite Lelièvre.

Aspirante

M^{lle} Germaine Chemin.



Mariages, Naissances, Décès

Mariages

On nous a fait part du mariage de :

M^{lle} Marguerite Clar, avec M. François Hugues.

M^{lle} Marie Salomon avec M. Jacques Morel.

Décès

Le Lycée Molière prend une part toute particulière au deuil général qui frappe l'Université et l'Académie de Paris en la personne de son ancien Vice-Recteur M. Gréard.

Qu'il nous soit permis ici de rendre un hommage de reconnaissance à la mémoire de notre regretté *Président d'Honneur*, qui fut un protecteur si dévoué de l'Enseignement secondaire des Jeunes filles et dont la bienveillance a encouragé les débuts de cette association et toujours secondé nos efforts.

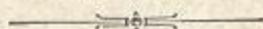
Un de nos membres d'honneur, M^{me} Turpin, vient d'être cruellement frappée par la perte de sa plus jeune fille, Denise, âgée de 14 mois. Nous lui exprimons toute notre sympathie respectueuse.

Nous apprenons aussi avec tristesse la mort d'une de nos jeunes sociétaires M^{lle} Germaine Lemoyne.

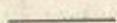
Cette douloureuse nouvelle, nous est, en raison des vacances de Pâques, arrivée trop tard pour que nous ayons pu nous faire représenter à ses obsèques.

Nous prions ses parents, quoique bien tardivement, d'agréer l'expression de nos très sincères regrets.

Un autre deuil nous frappe encore ; une ancienne élève, M^{lle} Jeanne L'Hôte, malade depuis quelque temps vient de mourir, nous envoyons à sa famille l'assurance de toute la part que nous prenons à sa douleur.



Avis et Correspondance



M^{lle} Milliard rappelle à toutes les sociétaires qu'elle est chargée de réunir les demandes et offres de situations.

Or, si les demandes sont assez nombreuses, les offres sont très rares et elles se rapportent en général à des situations à l'Étranger, tandis que nos compagnes désirent presque toujours des leçons particulières.

Notre société a donc une œuvre utile à faire, des services à rendre.

Encore une fois, nous faisons appel à la bonne volonté de toutes.

Nous demandons à toutes celles qui s'intéressent à notre œuvre de s'informer dans le cercle de leurs relations, des situations qui pourraient se présenter. Nous sommes prêtes, du reste, à centraliser tous les renseignements, quels qu'ils soient : conditions d'admissibi-

lité, dans telle ou telle administration — carrières, encore peu encombrées, ouvertes aux femmes — œuvres de bienfaisance, etc.

On demande dans une pension allemande à Wiesbaden, une jeune fille, munie d'un ou deux brevets, et intelligente (500 à 600 francs par an).

S'adresser à M^{lle} B. Dreyfus, 1 bis, impasse Cothenet, Paris.

Nous joignons au présent bulletin les statuts modifiés de l'Union.

On est prié de se reporter au numéro précédent pour juger des modifications apportées. Les statuts ci-joints, sont tels qu'ils seront soumis à l'approbation de la première assemblée générale de l'Union qui se tiendra prochainement.

Changements d'adresses

M^{me} Hugues (Marguerite Clar), 46, boulevard Victor-Hugo, à Grasse (Alpes-Maritimes).

M^{lle} Fernande Halphen, 31, rue Poussin.

M^{lle} Marguerite Radais (provisoirement) Saint-Cuthbert's School-Southbourne-on-sea — Hauts.

Le Gérant : A. COUESLANT.

UNION FRANÇAISE

des Associations des Anciennes Elèves des Lycées et Collèges
de Jeunes filles

Procès-verbal de la réunion du 9 avril

Une réunion préparatoire a été tenue le 9 avril chez
Mme Weill, déléguée du Puy, à laquelle assistaient :

Mlle Martin, présidente de l'Association du Lycée de
Besançon ;

Mlle Verrier, déléguée du Lycée de Besançon ;

Mme Valaut, directrice des Cours secondaires de St-
Germain-en-Laye, déléguée du Collège
de Caen ;

Mme Charvet, déléguée de Grenoble ;

Mlle Mehl, professeur au Lycée de St-Quentin, dé-
léguée du Collège du Mans ;

Mme Combat, présidente de l'Association du Lycée
Victor-Hugo, à Paris ;

Mme Delzant, présidente de l'Association du Lycée
Molière, à Paris ;

Mlle Milliard, vice-présidente de l'Association du Lycée
Molière ;

Mlle Longley, secrétaire de l'Association du Lycée
Molière ;

Mlle de Migny, membre du Comité de l'Association du
Lycée Molière.

On a examiné les statuts proposés par les lycées du
Puy et Besançon.

Quelques légères modifications y ont été apportées ;
de plus, des membres correspondants ont été ajoutés
au Comité, et le chiffre des cotisations a été modifié.

Mlle Desprez, déléguée du Collège de Chartres, em-

péchée d'assister à cette réunion, avait envoyé, par lettre, ses objections sur certains points, elles ont été discutées.

Mme Weill, a donné connaissance d'une lettre de Mme Bérard, professeur au Lycée de Montpellier, qui offrait de faire servir la revue *La Femme Nouvelle*, qu'elle dirige, de bulletin à l'Union naissante. Les déléguées n'ont pas accepté cette aimable proposition qui aurait pu aliéner l'indépendance de la jeune société et sur laquelle, l'Assemblée générale pourra seule statuer.

La date de la prochaine Assemblée générale a été fixée au mardi 2 août.

Mme Weill a été chargée de se rendre auprès de M. Liard pour le prier de bien vouloir nous désigner un siège social.

Il a été décidé que les Associations adhérentes seraient informées des changements apportés dans les statuts, et qu'elles participeraient dans la mesure où elles le voudront, aux dépenses faites par le Comité provisoire jusqu'à la réunion de l'Assemblée générale.

Un comité provisoire a été nommé, composé de :

Mme Combat, présidente de l'Association du Lycée Victor Hugo, à Paris.

Mlle Desprez, déléguée du Collège de Chartres.

Mlle Longley, secrétaire de l'Association du Lycée Molière, à Paris.

Mlle Martin, présidente de l'Association du Lycée de Besançon, prof^r au dit lycée.

Mlle Mehl, déléguée du Collège du Mans, prof^r au Lycée de St-Quentin.

Mlle Milliard, vice-présidente de l'Association du Lycée Molière, à Paris.

Mme Weill, déléguée du Puy.

Il s'occupera des affaires de l'Union jusqu'à la constitution d'un comité définitif nommé par l'Assemblée

générale, et fixe ainsi qu'il suit le projet de statuts tels qu'on les discutera à la dite Assemblée.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que des négociations se poursuivent avec la Présidente de l'Association du Lycée de Bordeaux, en vue d'une entente probable.

*Toutes les communications relatives à l'Union doivent être adressées à Madame Renée Weill,
Rue Jouffroy, 38, à Paris (17^e).*

Union Française des Associations d'Anciennes Elèves des Lycées
et Collèges de Jeunes Filles

TITRE PREMIER

BUT ET COMPOSITION DE L'UNION

Article Premier

Il est fondé entre les Associations d'Anciennes Elèves des Lycées et Collèges de Jeunes Filles, qui adhéreront aux présents statuts, une union qui prend le nom d'*Union Française des Associations d'Anciennes Elèves des Lycées et Collèges de Jeunes Filles*.

Art. II

Cette Union se propose de rapprocher toutes les élèves des lycées dans un sentiment de solidarité universitaire actif et discret ;

Dans ce but, elle s'efforcera : de les grouper d'une façon agréable ; de continuer au-delà du lycée et conformément à son esprit, leur éducation intellectuelle et morale ;

De contribuer à assurer aux sociétaires dans le besoin,

l'indépendance du travail et la sauvegarde de leur dignité.

Art. III

L'Union organisera :

Le passage des membres d'une Association à l'autre ;

Un service de placement en France et à l'Étranger ;

Un service de prêts d'honneur.

Art. IV

Elle publiera un bulletin.

Art. V

Le siège de cette *Union* est fixé à Paris.

Art. VI

En dehors des Associations qui la composent, l'Union peut comprendre des *Membres Fondateurs* et des *Membres Bienfaiteurs*.

Les associations adhérentes paieront une cotisation annuelle variant de 5 à 50 francs, suivant une progression établie d'après le nombre de leurs membres (sociétaires).

De 0 à 50.....	5 francs
De 50 à 100.....	10 »
De 100 à 150.....	20 »
De 150 à 200.....	30 »
De 200 à 250.....	40 »
Au-dessus de 250.....	50 »

Le titre de *Membre Fondateur* s'obtient en versant en une ou deux annuités la somme de 500 francs.

Le titre de *Membre Bienfaiteur* s'obtient en versant, en une ou deux annuités la somme de 300 francs.

Art. VII

Toute personne, membre d'une Association d'anciennes Elèves, venant à quitter la ville où elle a fait ses études, pourra être reçue à l'Association de sa nouvelle résidence aux conditions suivantes :

Elle devra présenter une lettre d'introduction de la Présidente de son Association ou de la Directrice du Lycée.

Elle devra être agréée par l'Association nouvelle et jouira de plein droit de tous les avantages que cette Association confère à ses *sociétaires*, sauf des droits de vote et d'éligibilité et du droit aux secours qui ne pourront lui être accordés que sur une délibération spéciale de l'Association.

Sa cotisation continuera d'être intégralement versée à son Association d'origine.

Elle cessera d'en faire partie :

1° Si elle change de résidence ou si elle cesse de verser sa cotisation à son Association d'origine ;

2° En cas d'exclusion prononcée pour motifs graves, par le Comité sauf recours à l'assemblée générale.

TITRE DEUXIÈME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. VIII

L'Union a le siège de son administration à Paris.

Elle s'y réunit chaque année en Assemblée générale, sur la convocation du Comité.

L'Assemblée générale est composée des *déléguées* de toutes les Associations adhérentes.

Les Associations adhérentes sont libres du choix de leurs déléguées. Elles peuvent désigner des personnes étrangères aux dites associations.

Chaque association n'a droit qu'à une voix quel que soit le nombre de ses déléguées.

L'ordre du jour de l'A. G. est réglé par le Comité.

Son bureau est celui du Comité.

Elle entend les rapports sur la gestion du Comité, sur la situation financière de l'Union.

Elle approuve les comptes de l'Union, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions, mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement du Comité.

Art. IX

Les discussions politiques et religieuses sont rigoureusement interdites.

Art. X

Les dépenses sont ordonnancées par la Présidente.

L'Union est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par la trésorière.

Art. XI

Le Comité central est élu par l'Assemblée générale, à la majorité absolue. Si les deux premiers tours de scrutin ne donnent pas de résultat, l'élection a lieu à la majorité relative, parmi les déléguées des Associations de Province habitant Paris ou pouvant assister aux séances, et parmi celles des Associations parisiennes.

Il est élu pour trois ans et renouvelable par tiers chaque année. Le premier Comité est nommé pour cinq ans, le renouvellement, ne devant commencer qu'à la fin de la troisième année. Les membres sortants seront désignés par le sort pour les deux premiers renouvellements. Les membres sortants ne pourront être réélus qu'après une année de suspension ; excep-

tion faite pour les membres du Bureau qui pourront être élus deux fois de suite.

En cas de vacances, le Comité se complètera en appelant les personnes qui ont obtenu le plus de voix après les membres élus au dernier vote.

Elles termineront la période pour laquelle les membres sortants avaient été élus.

Le Comité choisit chaque année parmi ses membres, un Bureau composé de :

Une *Présidente*, une *Vice-présidente*, deux *Secrétaires*, une *Trésorière* et une *Trésorière adjointe*.

Les membres du Comité, doivent être majeurs, Français et jouir de leurs droits civils.

Au Comité sont adjoints par chaque Académie des *Membres correspondants*. Ils ont pour mission de représenter l'Union dans la recherche des emplois, ils reçoivent une convocation aux séances du Comité et ont voix consultative sur un certain nombre de questions.

Art. XII

Les fonctions de membres du Comité sont essentiellement gratuites.

Art. XIII

Le Comité recueille méthodiquement tous les renseignements sur les emplois accessibles à des femmes instruites, et répond à toute question sur ce sujet.

Il se met en rapports avec les administrations et entreprises françaises capables d'employer les sociétaires, et avec les établissements d'enseignement et de commerce étrangers.

Il centralise les offres et demandes d'emplois auxquelles les associations locales n'ont pu donner satisfaction.

Il place aussi directement ;
Il assure la rédaction du Bulletin ;
Il consent les prêts d'honneur ;
Il gère les finances de l'Union.

Aucune communication à la presse ne pourra être faite sans l'autorisation du Comité.

Art. XIV

Le Bulletin de l'Union contient les communications des Associations, des comptes-rendus du mouvement pédagogique scolaire et post-scolaire, des notes bibliographiques sur les ouvrages pouvant intéresser les sociétaires.

Il est envoyé gratuitement aux Associations adhérentes.

Art. XV

Les prêts d'honneur sont consentis par le Comité de l'Union et dans la mesure des sommes disponibles :

Aux membres des Associations victimes d'un malheur immérité, sur la demande du Bureau de leur Association d'origine ;

A des jeunes filles, encore élèves de lycées faisant partie de l'Union et manquant de ressources pour achever leur instruction professionnelle.

Art. XVI

L'autonomie des Associations adhérentes est rigoureusement respectée.

Aucune intervention, aucun contrôle n'est exercé par le Comité. Elles doivent seulement lui adresser leurs *Bulletins* et correspondre avec lui pour les questions de placement, d'assistance ou d'intérêt général.

Art. XVII

Les anciennes élèves des lycées et collèges qui n'ont pas encore d'Association peuvent être reçues par l'Association d'une autre ville aux mêmes conditions que les membres temporaires ; elles sont seulement tenues de payer la cotisation. Mais si leur lycée vient à fonder une Association, elles doivent en faire partie et lui réserver leur cotisation.

Toute Association nouvelle, peut pendant les deux premières années de son existence, faire partie de l'Union sans payer de cotisation, si le nombre de ses adhérentes n'excède pas 50.

TITRE TROISIÈME

RESSOURCES ANNUELLES ET FONDS DE RÉSERVES

Art. XVIII

Les ressources annuelles de l'Union se composent :

1° Des cotisations des Associations adhérentes.

2° Des subventions qui pourraient lui être accordées.

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel (concerts, bals, autorisés au profit de l'Union) et, s'il a lieu, avec l'agrément de l'Autorité compétente.

4° Enfin, du revenu de ses biens de toute nature.

Art. XIX

Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième au moins de l'exédent des ressources annuelles ;

2° Les sommes versées par les membres Fondateurs et Bienfaiteurs.

3° Le produit des libéralités autorisées sans affectations spéciales ;

4° Enfin les dons et legs faits à la Présidente ou à la Trésorière, pour l'Union, ou à la dite Union lorsque reconnue d'utilité publique, elle pourra devenir légitime.

Art. XX

Le fonds de réserve est placé en rentes sur l'Etat, en obligations de chemins de fer français dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat, ou encore en obligations du Crédit Foncier ou de la ville de Paris.

TITRE QUATRIÈME

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. XXI

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité ou du dixième des Associations adhérentes, proposition soumise au bureau, au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire convoquée spécialement à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

A cette assemblée les trois quarts des Associations adhérentes doivent être représentés.

Art. XXII

L'Assemblée, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Union et convoquée spécialement à cet effet,

doit se composer au moins de la moitié plus une des Associations adhérentes.

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents,

Art. XXIII

En cas de dissolution, les fonds de l'Union seraient distribués à chacune des Associations au prorata de leurs versements de la dernière année.

